

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D108-2018

Séance du 22/11/2018 – Convocation du 7 novembre 2018
Compte rendu affiché le 26 novembre 2018
Présidente de séance : Valérie GLATARD
Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Marine MATHEY, Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Myriam MARMONIER par Gisèle COIN ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 19 |
| Votants | 27 |
| Exprimés | 27 |

Objet : Approbation de la programmation 2018/2019 des animations pédagogiques dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible : le vallon des Torrières

Par délibération du 22 mars 2018, la commune de Neuville-sur-Saône est désignée comme « pilote » du Projet Nature, par les communes de Genay, Montanay et par la Métropole de Lyon pour mettre en place des actions qui valorisent le patrimoine naturel et paysager de l'espace naturel remarquable, inscrit dans un projet Nature : le Vallon des Torrières.

Dans le cadre d'un appel à projets et par délibération du 27 avril 2017, cinq associations LPO-Rhône, FRAPNA Rhône, OIKOS, Cueille et croque et Arthropologia ont été retenues pour proposer des animations, en lien avec des thématiques prioritaires repérées et à destination des établissements scolaires et des accueils de loisirs des communes de Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay. Une convention de partenariat a été conclue avec chacune de ces associations pour les années scolaires suivantes : 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

Chaque année scolaire, les établissements scolaires proposent des projets élaborés avec l'une des associations pour sensibiliser leurs élèves.

Pour l'année scolaire 2018/2019, 26 classes ont été retenues par le comité de pilotage du Projet Nature pour bénéficier d'animations pédagogiques.

Afin de permettre leur mise en œuvre, des subventions sont allouées aux associations au regard des animations programmées et sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Elles font l'objet d'une convention de financement annexée à la présente délibération et qui fixe les modalités de versement.

| ASSOCIATIONS | Montant de la Subvention prévisionnelle 2018/2019 | Acompte versé en décembre 2018 | Solde prévisionnel Versé en juillet 2019 |
|------------------|---|--------------------------------|--|
| Arthropologia | 1 750 € | 525 € | 1 225 € |
| FRAPNA - Rhône | 10 250 € | 3 075 € | 7 175 € |
| LPO - Rhône | 3 250 € | 975 € | 2 275 € |
| OIKOS | 3 750 € | 1 125 € | 2 625 € |
| G'reine des prés | 1 000 € | 300 € | 700 € |
| TOTAL | 20 000 € | 6 000 € | 14 000 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2018,
- VU les délibérations du 22 mars 2018 et du 23 mars 2017,
- VU la convention de financement 2018-2019 Projet nature
- **DÉCIDE de l'attribution des subventions aux associations conformément à la liste ci-annexée,**
- **PRÉCISE que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,**
- **DIT que seront inscrits, au budget primitif 2019, les crédits nécessaires dans la limite de 14 000 euros,**
- **AUTORISE Madame le Maire à ordonnancer les subventions aux associations sur les bases définies ci-dessus.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 novembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 26/11/2018
- Publication ou affichage le 26/11/2018

Valérie GLATARD, Maire.

